



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARCHIVES NATIONALES

D2018/255304



Extrait des registres des Actes de Naissance déposés au bureau des Archives Nationales de la République.

Commune : CROIX DES MISSIONS - Bureau : NORD Acte n° : 609 - Année : 2003 - Registre : AB02 - Page : 07-1

ACTE DE NAISSANCE DE Frednel CARRIÈRE né le 13 septembre 2002

B0347175

L'An deux mille trois, An 200ème de l'Indépendance et le lundi trois Février à dix heures du matin.
Par-devant Nous, Carlo CÉLAMY, Officier de l'Etat Civil de la Croix-des-Missions Soussigné;
A comparu le sieur Frenel CARRIÈRE, Journalier demeurant et domicilié à Damien commune de Tabarre. Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin qu'il nous a déclaré être son fils naturel né à Tabarre, le treize Septembre deux mille deux à dix heures du soir de la dame Ylna CADET, Commerçante demeurant et domiciliée à Damien commune de Tabarre.

A laquelle enfant il a donné le prénom de Frednel.

Dont acte fait en notre Bureau, Rue du Marché en présence de André JEAN et de Jacques JOSEPH tous deux majeurs, demeurant et domiciliés à Damien commune de Tabarre.

Après lecture faite par Nous du présent acte, l'avons signé seul, non le père et les témoins pour ne le pouvoir.

OFFICIER D'ETAT CIVIL

C. CÉLAMY

Fait à Port-au-Prince, le 12 septembre 2018

POUR COPIE CONFORME

JEAN WILFRID BERTRAND
DIRECTEUR GENERAL

Par ces motifs, le tribunal, après examen sur les conclusions écrites du Ministère Public, ordonne la rectification de l'acte de naissance de Frednel CARRIÈRE dressé le lundi trois février deux mille trois par l'officier de l'Etat Civil de Croix-des-Missions. Dit qu'il sera écrit au corps de l'acte: la dame Ylna CADET au lieu de la dame Ilina CADET. Et en marge: acte de naissance de Frednel CARRIÈRE, né le 13 septembre 2002. Ordonne l'inscription du présent jugement sur les registres de l'Officier de l'Etat Civil et sa mention en marge dudit acte. Fait défense à tous dépositaires desdits registres d'en délivrer copies ou extraits sans les rectifications ordonnées.

Ainsi jugé et prononcé par Nous: Bernard SAINT-VIL, Doyen en audience civile et publique de ce jour vingt-cinq Juin deux mille dix-huit, en présence de Me. Wesley PAUL, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du Greffier Jean Serge DUVERT.

Fait à Port-au-Prince, le 12 septembre 2018

POUR COPIE CONFORME

JEAN WILFRID BERTRAND
DIRECTEUR GENERAL



L83300/9/18

Jean Wilfrid Bertrand H. O.
25/09/18

Me Gérard-Joseph Pierre
Procureur



Vu pour la légalisation de la signature de Me
Gérard-Joseph Pierre
Du Juge près le Tribunal de 1^{re} Instance
De Port-au-Prince
Apposée au verso de cet acte
Enregistrée au Ministère de la Justice le 24/9/18
Archivée de l'Indépendance au N° 26672
Du Registre à ce destinée
Récopiée N° 5801265943



Levelt MILORD Av.
Directeur des Affaires Judiciaires

Vu pour la légalisation de la Signature
Levelt Milord Av. Directeur des Affaires
Judiciaires au MJP
Apposée et des
Réc. 58101265943 au n° 88.751-A
Ministère des Affaires Etrangères
Port-au-prince, le 20/10/18
Frantz Corsalynne
Directeur des Affaires Juridiques



W. J. J. J.

249 729